



Le 30 novembre 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. :
turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande de révocation et de révision de la décision D-2021-023
Remboursement de frais – D-2021-142
Régie de l'énergie : R-4153-2021 (R-4134-2020)
Notre dossier : R061750 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité confirme le paiement des frais de participation dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2021-142 rendue par la Régie de l'énergie le 3 novembre 2021.

Intervenants	Frais octroyés
ACEFQ	7 506,29 \$
AQCIE	36 431,10 \$
CIFQ	10 000,00 \$
FCEI	12 000,00 \$
UC	6 891,83 \$
Total	72 829,22 \$

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL, AVOCAT

ST/jg
c.c. Intervenants